

BILJANA MARKOVIĆ

CERTAINES REMARQUES SUR LA LOI SUR LES MINES
DU DESPOTE STEFAN LAZAREVIĆ DE L'ANNÉE 1412

La découverte du manuscrit cyrillique de la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević, qui a eu lieu après la deuxième guerre mondiale, avait été importante de plusieurs aspects¹. Principalement à cause de la manque des sources, le droit médiéval des mines n'avait jamais été étudié de façon systématique dans l'historiographie juridique serbe. Les données concernant les mines, trouvées dans différents chartes et documents pour la plupart des cas dans les Archives du Dubrovnik, furent suffisants pour nous permettre de constater la grande importance des mines en tant qu'une des branches de l'économie et de se douter d'un grand nombre de règlements juridiques qui auraient dû exister pour régler des rapports économiques et juridiques dans ce domaine. Certains documents mentionnent également l'existence des lois sur les mines. Cependant, beaucoup de questions restaient très vagues avant la découvertes de la Loi sur les mines.

Le manuscrit que nous possédons aujourd'hui avait été écrit dans la langue ancienne serbe vers la deuxième moitié du XVIe siècle, à l'époque de la domination turque. On n'a pas pu constater si la copie a été faite à la base de l'original ou d'un prototype plus récent et on n'a pas pu trouver aucun indice là-dessus. La copie avait été commandée par les autorités turques et servait aux fins pratiques. C'était à l'époque de Soliman le Magnifique que le désir d'obtenir des revenus des mines fermées et d'augmenter ceux des mines travaillant à capacité réduite était une raison suffisante pour commander l'exécution d'une copie de la loi des mines d'un original serbe plus ancien ou d'une autre copie. La Turquie avait copié la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević ainsi que d'autres règlements juridiques sur les mines et l'avait fait inclure avec certains changements dans son système juridique.

En dehors de ce manuscrit en langue ancienne serbe, nous connaissons encore deux copies de la même loi. L'une d'elles est une traduction turque inférieure en nombre d'articles au texte en ancien serbe et exécutée dans la

1. L'épouse du Dr France Hočevar, ambassadeur de la Yougoslavie en Roumanie, avait acheté après la deuxième guerre mondiale à Vienne, lors d'une licitation des œuvres d'art et des antiques, un manuscrit en ancien serbe. Elle ne savait pas en ce moment l'importance de ce texte.

deuxième moitié du XVe siècle. Elle se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque Nationale à Paris. Le deuxième manuscrit est une copie en caractères latins du texte en ancien serbe. Il a été écrit en 1638 à Čiprovac en Bulgarie occidentale. Il est également inférieur en nombre d'articles au texte en ancien serbe. Il se trouve actuellement dans la Bibliothèque de la ville de Split.

Le manuscrit cyrillique avait été donné en 1959 à l'Académie Serbe des Sciences et des Arts². En 1962 déjà le manuscrit a été transcrit et publié avec une large étude par N. Radojčić, grand connaisseur de l'histoire médiévale serbe³. Après cette publication, on a vu apparaître encore quelques travaux de ce domaines⁴. Pour l'historiographie juridique sont très importants les

2. En 1959 le Dr France Hočevar a fait don du manuscrit de la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević à l'Académie Serbe des Sciences et des Arts.

3. Nikola Radojčić, *Zakon o rudnicima despota Stefana Lazarevića* (La Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević), Beograd 1962.

4. Dans son étude d'introduction au texte transcrit de la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević, N. Radojčić avait donné dans deux chapitres (I La Législation des mines dans la Serbie médiévale et II Novo Brdo en tant que ville minière) un aperçu critique des travaux publiés dans ce domaine en commençant des plus anciens. Nous attirons l'attention sur les travaux qui se sont présentés au public scientifique après la publication de la Loi sur les mines, et qui ont de l'importance pour les mines et le droit minier.

a) Un peu avant la parution du livre de N. Radojčić, mais certainement après l'achèvement de son étude, en 1961 a été publié à Sarajevo le livre de Desanka Kovačević "Trgovina u srednjvekovnoj Bosni" (Le Commerce dans la Bosnie médiévale). Bien que son sujet principale ne soient pas les mines, ce livre nous offre de précieuses données car le commerce médiévale en Bosnie et en Serbie avait des rapports très étroits avec les mines.

b) En 1962 avait paru le livre de M. J. Dinić "Za istoriju rudarstva u srednjvekovnoj Srbiji i Bosni II" (Contributions pour l'histoire des mines en Serbie et en Bosnie au Moyen âge II). Avec le premier tome, cela fait 200 pages précieuses. Très bien documenté et plein d'informations ramassées des sources maigres, ce travail élargie notre connaissance sur les mines et sur toutes les questions relatives, depuis l'arrivées des "Sassis", mineurs d'origine germanique, dans les Balkans jusqu'aux conquêtes turques.

c) Le texte de D. Kovačević "Prilog proučavanju zanatstva u Novom Brdu i okolini" (Contribution à l'étude de l'artisanat à Novo Brdo et dans ses environs), publié dans la revue *Zbornik Filozofskog fakulteta VIII*, 1964, traite aussi un sujet lié indirectement avec les mines.

d) Un problème exclusivement juridique est pour la première fois traité dans l'article de M. Begović "O nadležnosti rudarskih sudova po Zakonu o rudnicima despota Stefana Lazarevića i turskim rudarskim zakonima XV i XVI veka" (Sur le domaine des cours de mineurs dans la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević et dans les lois turques des XVe et XVIe siècles), publié dans la revue *Spomenica srpske akademije nauka i umetnosti*.

e) La thèse de doctorat de S. Rizaj publiée en 1968 à Pristina sous le titre *Rudarstvo Kosova i susednih krajeva* (Les mines à Kosovo et dans les régions voisines). Bien que le sujet de cette étude soit le développement des mines du XVe au XVIIe siècle sous la domina-

travaux de M. Begović qui s'occupe du traitement des questions juridiques. Comme pour l'étude du droit médiéval serbe sur les mines est très importante la connaissance des sources du droit turque sur les mines, les études comparatives de M. Begović sont d'une grande importance pour la détermination des caractères spécifiques du droit serbe sur les mines.

Bien qu'il existe plusieurs opinions tout à fait différentes, nous pouvons considérer l'année 1412 comme donnée la plus acceptable désignant la date de la création de ce texte juridique; c'est celle qui dans la copie en ancien serbe est inscrite comme l'année de la publication de la Loi par le Despote.

A la base de l'analyse de l'introduction du texte, d'autres sources, de l'analogie et des règlements turques plus récents sur les mines, on pourrait

tion turque, une partie restreinte se rapporte également au droit serbe et aux rapports entre la législation serbe et la législation turque. En dehors de cela, dans les Annexes on trouve les traductions des lois et des règlements turques sur les mines, qui seront très importants pour les études comparatives.

f) Cette même année a été publié l'article de M. Begović "O rudarskim dažbinama u Srbiji u XV i XVI veku" (Les impôts miniers en Serbie au XVe et au XVIe siècle) dans la revue *Anali Pravnog fakulteta u Beogradu*, 1. On y trouve de précieuses informations sur les impôts, obtenues par des études comparatives de la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević et des sources juridiques turques.

g) Dans la revue *Anali Pravnog fakulteta u Beogradu* a été publié en 1971 l'article de M. Begović "Naši nazivi u turskim rudarskim zakonima iz XV i XVI ceka" (Nos termes dans les lois miniers turques du XVe et du XVIe siècle), qui nous montre que de nombreux termes juridiques, utilisés dans la Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević, avaient trouvé leurs places dans les textes juridiques turques plus récents.

h) Cette même année, dans la publication *Glas* de l'Académie Serbe des Sciences et des Arts, nombre CCLXXX un texte ample de M. Begović et jusqu'à maintenant le plus important dans ce domaine, sous le titre "Rudarska baština u Srbiji u XV i XVI veku" (La terre héritée de mineur en Serbie aux XVe et XVIe siècles). C'est une étude comparative qui se sert du texte de la Loi sur les mines, des sources juridiques turques et de la littérature allemande, qui traite le system juridique-minier de la Serbie.

i) En 1974, dans *Godišnjak Društva istoričara Bosne i Hercegovine*, a été publié un article très intéressant de B. Djurdjev, "Kada i kako su nastali despota Stefana zakoni za Novo Brdo" (Quand et comment sont créées les lois du Despote Stefan Lazarević pour Novo Brdo). B. Djurdjev avait posé une série de questions très importantes pour les historiens ainsi que pour les juristes. N'étant pas d'accord en beaucoup de questions avec N. Radojčić, B. Djurdjev suggère de nouveaux points de vue. —

j) Dans son aperçu critique du travail de B. Djurdjev, publié en 1976 dans la revue *Istorijski glasnik*, I. Božić n'est pas d'accord avec un grand nombre d'opinions de Djurdjev, en suivant pariellement les idées de N. Radojčić et en exposant ses propres points de vue.

k) Dans la même numéro de cette revue nous trouvons encore deux articles. Ce sont: l'article inachevé de M. J. Dinić "Dubrovačka kovnica u 1422. godini" (La monnaie de Dubrovnik et la production de l'argent en Serbie et en Bosnie).

conclure que la régularisation des rapports dans le domaine des mines, branche économique la plus importante à l'époque du Despote Stefan Lazarević, avait eu déjà une tradition. Le besoin de la régularisation des rapports économiques et juridiques dans ce domaine aurait dû exister même avant la publication de la Loi sur les mines. La situation politique et socio-économique en Serbie et la tradition des chartes et des actes législatifs écrits confirment notre opinion que la publication de la Loi sur les mines était la continuation du travail législatif dans ce domaine et non pas le commencement. On pourrait considérer que la Loi sur les mines n'est qu'un des règlements juridiques sur les mines dans la Serbie médiévale, malheureusement le seul texte en ancien serbe que nous connaissons aujourd'hui, mais non pas la première loi écrite.

Nous ne pouvons pas constater aujourd'hui si ce texte législatif est une parfaite copie d'une autre loi plus ancienne, ou bien si à la base de ce texte est refaité une loi existante auparavant ayant subi certains changements ou bien c'est le résultat d'un travail de codification.

Lors de l'étude de la Loi des mines et de toutes les autres questions en rapport avec elle, il ne faut pas perdre de vue que les mines et le droit minier de la Serbie médiévale ont été créés à l'époque où les mines étaient déjà développés dans les pays de l'Europe Centrale, où les souverains et les seigneurs féodaux s'intéressaient à eux à cause de grands profits et que l'on publiait des règlements dans ce domaine dans tous les pays mentionnés. Même aujourd'hui il ne faut pas tout expliquer par la réception et l'influence, mais il faut les prendre en considération. La question qui se pose est la mesure de l'influence, la limite de la réception, et par cela même, l'instauration de certaines spécificités et leur importance. La résolution de cette question par une étude comparative très généralisée enrichirait notre connaissance sur les mines et sur le droit minier de la Serbie médiévale.

Pour le moment, nous pouvons constater sans difficulté que l'exploitation des mines en Serbie était effectuée sur les mêmes principes de "libertés minières" qui servaient de base pour l'organisation du travail dans les pays de l'Europe Centrale. Dans la période du XIIe au XVe siècle, certaines mines dans ces pays obtenaient leurs lois ou chartes qui régularisaient des rapports dans les mines. Jusqu'à la fin du XVe siècle aucun de ces pays n'avait pas eu une seule loi concernant les mines du caractère général qui fût valable pour tout le territoire d'un pays. D'après les données dont on dispose aujourd'hui, on a constaté que les chartes et les lois régularisant les rapports dans les mines furent publiées pour certaines mines déterminées ou groupes de mines sur un territoire plus restreint, au moment où des conditions objectives le propo-

saient et lorsque la grandeur et le développement d'une mine atteignaient un certain niveau. Il est probable que l'on procédât de manière semblable en Serbie. La Loi sur les mines du Despote Stefan Lazarević a été dédiée à Novo Brdo, le plus grand centre minier en Serbie. Comme beaucoup d'autres lois étrangères dans ce domaine, elle comprend certaines dispositions se rapportant à la ville des mineurs et ainsi elle est composée de deux parties. Dans le manuscrit, ces deux parties sont divisées par un entrelacs décoratif bien dessiné⁵.

L'influence des mines et du droit minier de l'Europe Centrale sur ceux de la Serbie avait été faite par l'intermédiaire des mineurs étrangers d'origine germanique ("Sassis") qui furent les premiers spécialistes minières dans la Serbie médiévale et qui avaient introduit une nouvelle organisation de travail dans l'exploitation minière. L'exploitation minière avait été organisée à la base des privilèges, c'est-à-dire sur certains principes qui avaient des éléments de l'exploitation privé. La caractéristique féodale s'exprime par le droit régalien du souverain ou du seigneur féodal à une partie du revenu des mines. Les mineurs avaient eu une situation sociale et juridique spéciale. Ils étaient hommes libres dont les rapports dans le cadre des mines étaient régularisés non seulement par des réglemens législatifs, mais surtout à la base de contrats. La loi leur assure également quelques privilèges nécessaires pour leur travail, dans la mesure où cela convenait au souverain et à l'État.

Par l'intermédiaire de ses employés et surtout par un procédé strictement déterminé, l'État serbe donnait la permission pour l'exploitation du minerai aux hommes qui remplissaient des conditions prévues. Chaque mine était divisée à 64 portions idéales de la même valeur. Les financiers achetaient des portions d'une mine et de cette façon devenaient copropriétaires. Par l'achat des portions d'une copropriété les propriétaires devenaient membres de la compagnie des mineurs, c'est-à-dire ils signaient un contrat de la société. En dehors de cette condition principale, chaque propriétaire était également obligé à devenir pour la forme membre de la "compagnie des mineurs" d'une mine en payant un "perper". Les associés étaient obligés de payer des frais de l'exploitation proportionnellement au nombre de leurs portions et le réglemen du profit était par rapport à la somme payée pour les frais. Nous pouvons constater que c'était une forme spécifique de la société car dans celle-ci on ne devenait associé par l'achat des portions d'une mine et non pas par l'engagement d'un autre bien ou de travail. La portion d'une copropriété

5. Dans sa publication, N. Radojčić avait marqué de chiffres arabes les articles de la loi sur ces mines et de chiffres romains, les articles de la loi sur la ville.

s'appelait "baština" — terre héritée⁶. Le propriétaire avait le droit de posséder des portions d'une mine, de les utiliser et d'en disposer à sa guise. Les propriétaires d'un tel droit pouvaient également conclure de différents contrats. Le plus important contrat était le bail. D'habitude, si les financiers de l'exploitation n'étaient pas en même temps experts en matière de mines, ils donnaient leur propriété à bail, selon les règlements de la loi, aux personnes qui organisaient directement l'exploitation. La propriété pouvait être aliénée par un contrat de vente ou par une donation. Elle pouvait également être héritée et le texte de la loi ne fait pas aucune différence entre les enfants, garçons et filles.

L'exploitation des mines, qui comprenait un processus compliqué de travail dans un système de corridors de différents emplois et dans une région où existaient plusieurs mines appartenant aux différents propriétaires, nombreuses étaient les possibilités de procès. Les conséquences de ces procès en forme de suspensions ou d'arrêts d'activités, causaient de grandes pertes aux propriétaires et à l'État, c'est-à-dire au tritulaire du droit régalien. C'est de ce fait que la Loi sur les mines démontre l'intention ou législateur de réduire le nombre de procès. Les instructions pour l'organisation des travaux dans des mines, et sur les rapports des participants dans l'exploitation sont souvent très précises. En cas de procès on prévoit des sanctions qui rendront possible au plus vite la remise en marche des travaux.

Une des caractéristiques du droit minier est certainement l'existence des cours minières. Cependant, les dispositions se rapportant aux espèces de cours, à leur domaine, aux juges et au procédé juridique sont incomplètes et vagues de sorte qu'elles permettent différentes interprétations. Il est possible qu'il y eût deux différentes sortes de cours: des cours générales et des cours minières spécialisées. Leurs domaines différaient par rapport aux sortes de procès et à la composition.

Les dispositions de la Loi sur les mines se rapportant aux organes de pouvoir ne donnent pas une image complète de la position de ceux de Novo Brdo par rapport au pouvoir central, ni leurs compétences ou domaines de travail dans la ville et la délimitation de domaines de travail entre eux non plus. La Loi régularise en principe le droit aux profits provenant des tributs et des amendes, et encore quelques questions de moindre importance. On a l'impression que les plus importantes questions concernant la position des organes de pouvoir, les droits et les devoirs de ceux qui y travaillaient, furent régularisés d'une autre manière et qu'il n'était pas nécessaire d'introduire des règlements déjà existants et connus dans la Loi sur les mines.

Belgrade

6. Il faut y ajouter que c'était la terre héritée de mineur pour ne pas la confondre avec la terre héritée féodale.